

## DELIBERATION : 2021-06-25

### OBJET : Désignation des représentants socioprofessionnels du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au sein du comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)

L'an deux mil vingt et un et le trente novembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel  
PELLISSIER Stéphane  
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion  
FENOUIL Jean  
FALASHI Sandra  
MAZZOLI Jean  
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis  
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc  
JONKER Nina  
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas  
CASPARI Héléne  
FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge  
VACCAREZZA Francine  
GIRAUD Sophie  
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausse :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye:

Val de Chavagne:

ONCINA Anabel

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice.

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGER Joël ; Mme ISNARD Madeleine ; M. ROUSTAN Claude.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

**Objet : Désignation des représentants socioprofessionnels du territoire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon au sein du comité de direction de l'Office de tourisme intercommunal constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-16 du CGCT, la Communauté de Communes dispose de la compétence en matière de « *promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération en date du 28 septembre 2021, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a approuvé la création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Verdon tourisme » avec pour objet principal les missions d'un office de tourisme telles que définies à l'article L133-3 du Code du Tourisme.

L'EPIC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, se substituera à l'Office de tourisme actuellement sous statut associatif, dans toutes les obligations relatives aux missions qui lui sont dévolues et qui incombent précédemment à l'association.

Conformément aux statuts dudit EPIC approuvés par délibération du conseil communautaire en date du 28 septembre 2021, l'EPIC est administré par un Comité de direction composé de 20 membres dont :

1. Un collège de 12 élus communautaires représentant la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon désignés par le conseil communautaire en son sein pour la durée de leur mandat. Sa répartition est définie comme suit :
  - Le/la Président(e) de la Communauté de Communes ;
  - Le/la Vice-Présidente(e) en charge du tourisme de la Communauté de communes ;
  - 1 élu communautaire par commune disposant d'un bureau d'information touristique soit 6 élus ;
  - 4 élus communautaires représentant les communes ne disposant pas de bureau d'information touristique.
  
2. Un collège de 8 acteurs socioprofessionnels du territoire de compétence, ne pouvant être titulaire d'un mandat d'élu local, désignés par délibération du conseil communautaire suite à un appel à candidatures.

A ce titre, et suite à un large appel à candidatures lancé auprès de tous les socioprofessionnels du territoire de compétence du 28 octobre au 5 novembre 2021, 17 personnes se sont manifestées pour siéger au sein du Comité de direction de l'EPIC.

Envoyé en préfecture le 03/12/2021

Reçu en préfecture le 03/12/2021

Affiché le

03 DEC. 2021

ID : 004-200068625-20211130-2021\_06\_25B-DE

### Candidatures au collège des socioprofessionnels du CODIR de l'EPIC

Nom du gérant	Prénom du gérant	Nom de l'établissement	Catégorie	Commune
GUERIN	Olivier	Hôtel-Restaurant Le Martagon	Hôtellerie-restauration	Villars-Coimars
MERMET	Isabelle	Agricultrice Les Vergers d'Entrevaux	Meublés de tourisme, resutaration, commerce	Entrevaux
ALBANO	Catherine	Le Clôt des Fêlines	Chambres d'hôtes	Entrevaux
DURAND	Florie	Le Pré Martin	Résidence de tourisme	Annot
D'ALESSANDRI	Arnaud	Camping Frédéric Mistral	Hôtellerie de plein air	Castellane
NOZAMBRINO	Valérie	Ecole de vol libre du Haut Verdon / Aerogliss	Prestataire d'activités	Saint-André
SPEELEVELD	Saskia	Camping Terra Verdon	Hôtellerie de plein air	Castellane
ONDER	Léa	Yeti Rafting	Prestataire d'activités	Castellane
BEAUDOIRE	Magali	SARL Couleurs Saisons	Prestataire d'activités (AMM)	Beauzezer
PESCE	Nina	Gîte Saint Pierre/Epicerie La Fugerette	Hébergement collectif = Gîte d'étape et de séjour et commerce	Le Fugeret
CAUVIN	Bernard	Verdon E-Bike	Prestataire d'activités	La Palud
DURAND	Guillaume	Riviera Fly Fishing	Prestataire d'activités (Moniteur guide de pêche)	Castellane
MANTRAND	Patrick	Agriculteur Maison de Produit de Pays de Beauzezer (Président)	Commerce, service, artisanat	Entrevaux
BRAVET	Benoît	Le Grand Saint Jean	Restaurant	Allos
RONDEAU	Clare	Camping du Brec	Hôtellerie de plein air	Entrevaux
FRANCOIS	Arnaud	SAS SERANTO (société de taxi)	Prestataire d'activités / commerce, service	Castellane
LAVAL	Stéphane	SARL Les Moulins de Soleils Maison de Produits de Pays de Castellane (Président)	Commerce, service, artisanat	Trigance

La Commission Tourisme réunie le 10 novembre 2021 a étudié ses candidatures et à l'issue d'un large débat guidé par un souci de représentativité géographique, de diversité des professions et de prise en compte des investissements antérieurs dans l'office de tourisme associatif, la commission tourisme a souhaité soumettre au conseil communautaire la liste des 8 socioprofessionnels suivants pour siéger au sein du comité de direction de l'EPIC :

Nom	Prénom	Nom de l'établissement	Catégorie	Commune
GUERIN	Olivier	Hôtel-Restaurant Le Martagon	Hôtellerie-restauration	Villars-Colmars
DURAND	Florie	Le Pré Martin	Résidence de tourisme	Annot
D'ALESSANDRI	Arnaud	Camping Frédéric Mistral	Hôtellerie de plein air	Castellane
NOZAMBRINO	Valérie	Ecole de vol libre du Haut Verdon / Aerogliss	Prestataire d'activités	Saint-André
ONDER	Léa	Yeti Rafting	Prestataire d'activités	Castellane
CAUVIN	Bernard	Verdon E-Bike	Prestataire d'activités	La Palud
DURAND	Guillaume	Riviera Fly Fishing	Prestataire d'activités (Moniteur guide de pêche)	Castellane
MANTRAND	Patrick	Agriculteur Maison de Produit de Pays de Beauzezer (Président)	Commerce, service, artisanat	Entrevaux

Il appartient désormais au conseil communautaire de désigner les 8 représentants socioprofessionnels appelés à siéger pour la durée du mandat au comité de direction de l'EPIC.

### Décision

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **DE DESIGNER** pour siéger au sein du comité de direction de l'EPIC, support de l'Office de tourisme intercommunal, les socioprofessionnels suivants :

Nom	Prénom	Nom de l'établissement
GUERIN	Olivier	Hôtel-Restaurant Le Martagon
DURAND	Florie	Le Pré Martin
D'ALESSANDRI	Arnaud	Camping Frédéric Mistral
NOZAMBRINO	Valérie	Ecole de vol libre du Haut Verdon / Aerogliss
ONDER	Léa	Yeti Rafting
CAUVIN	Bernard	Verdon E-Bike
DURAND	Guillaume	Riviera Fly Fishing
MANTRAND	Patrick	Agriculteur Maison de Produit de Pays de Beauvezer (Président)

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité par 54 voix pour et 3 abstentions (M. FERAUD François ; Mme CASPARI Hélène et M. RIGAULT Philippe)

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,  
Le 30 novembre 2021  
Le Président,



Maurice LAUGIER